

Ruhengeri, le 9 octobre 1951.-

N° 2304 /Sec.

Objet:
Demande renseignements.

A

Monsieur,

Suite à votre lettre du 1.10.1951,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que Ruhengeri n'est pas
situé dans la zone C.N.K., car c'est au Ruanda.

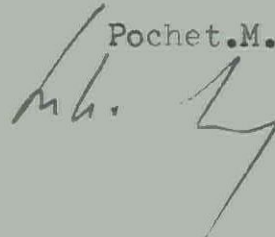
Il n'est pas possible d'ailleurs
*ob*tenir des concessions, sauf éventuellement à usage résidentiel.

Agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire en remplacement,
L'Administrateur de Territoire Assistant,

Monsieur Bolli
B.P.203
ALBERTVILLE.

Pochet.M.



BANQUE DU CONGO BELGE

Société Anonyme

Siège social et Administration centrale :
14-16, RUE THÉRÉSIENNE, BRUXELLES

Usumbura , le 29 septembre 1951.

00855 141

Adresse Télégraphique :
CONGOBANK

Prière de rappeler dans la réponse :
aC/SHR.

Monsieur l'Administrateur Territorial
Bureau de l'Etat Civil

RUHENGERRI

*9738/Sec
Recu le 5. 10. 51*

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous lisons dans le Bulletin Officiel du Congo Belge, n° 4 du 15 avril 1951 - 2me partie page 180, que Monsieur CHANTRENNE M. Colon à Dongozi a été autorisé à rechercher les mines dans les territoires du Ruanda-Urundi.

Voulez-vous avoir l'obligeance de nous faire connaitre si Monsieur CHANTRENNE M. habite votre Territoire. Nous ne voyons pas Dongozi sur la carte et la lettre que nous lui avons adressée est restée sans suite

Nous vous remercions d'avance et vous prions d'agrèer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération distinguée

BANQUE DU CONGO BELGE S.A.
Succursale d'USUMBURA.

[Handwritten signatures]

100132/Sec
Paris le 10.10.57

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Désirant installer la nouvelle école, je viens vous demander s'il est possible de louer la parcelle, le plus près possible de la route, afin de pouvoir faire de l'élevage et peut-être une auberge près de la route, éventuellement acheter à part une parcelle résidentielle de 2 à 5 Ha pour faire une auberge.

En attendant l'achat définitif, j'ai comme tel ai ordonné une concession résidentielle sur une parcelle résidentielle. Le C.N. de l'Etat, lors de la concession, je lors de l'achat trouvai le placement qui se fait, j'aiille les recevoir pour faire la concession et effectuer le placement.

En attendant l'achat définitif, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma haute considération.

Paul: [Signature]

10.10.57